FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250526-2025-36-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Publié le 28 mai 2025

Délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 5
Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-36 Délibération relative aux modalités d'inscriptions au Festival « Les Livres Chouettes »

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

Depuis septembre 2022, la commune organise un festival littéraire un dimanche fin novembre. Une trentaine d'auteurs et/ou illustrateurs et/ou librairies sont présents pour proposer à la vente les derniers ouvrages. Des animations jalonnent la journée. Environ 250 personnes sont venues aux deux précédentes éditions.
Le prochain festival est prévu le samedi 6 septembre 2025, le même jour que le forum des associations.

L'inscription au festival est gratuite pour les professionnels du livre.
La commune prend à sa charge leur repas. Le repas des accompagnateurs est facturé sur la base des tarifs municipaux en vigueur, soit 7,00 €.

Le formulaire d'inscription ci-joint définit les conditions de participation des professionnels du livre.

VU la proposition de formulaire d'inscription proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la tenue d'un festival littéraire sur la commune ;
- **D'APPROUVER** les conditions d'inscription des professionnels du livre à ce festival ;
- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA
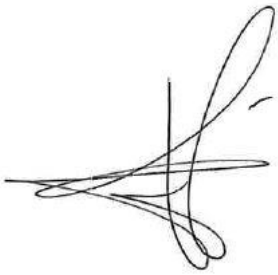
La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU